

De: Dict Assistance <noreply@fr.groupe-nat.com>

A: ad-ing-nantes-rennes-d@demat.sogelink.fr

Objet: [SDE35 - SPIE LOT SUD] - DT - Demande 2026021302105D22 réceptionné

[Attention : Ce message est généré automatiquement – Il n'est pas possible d'y répondre]

Madame, Monsieur

Le 13/02/2026 vous nous avez adressé une déclaration de DT (n°2026021302105D22) à SDE35 - SPIE LOT SUD.

Vous pouvez télécharger son réceptionné avec les plans et notices joints dans un fichier ZIP, en cliquant sur ce lien : [Téléchargement](#)

Ce lien est disponible pendant 30 jours.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire concernant cette déclaration à: dict.assistance@fr.groupe-nat.com

Cordialement,

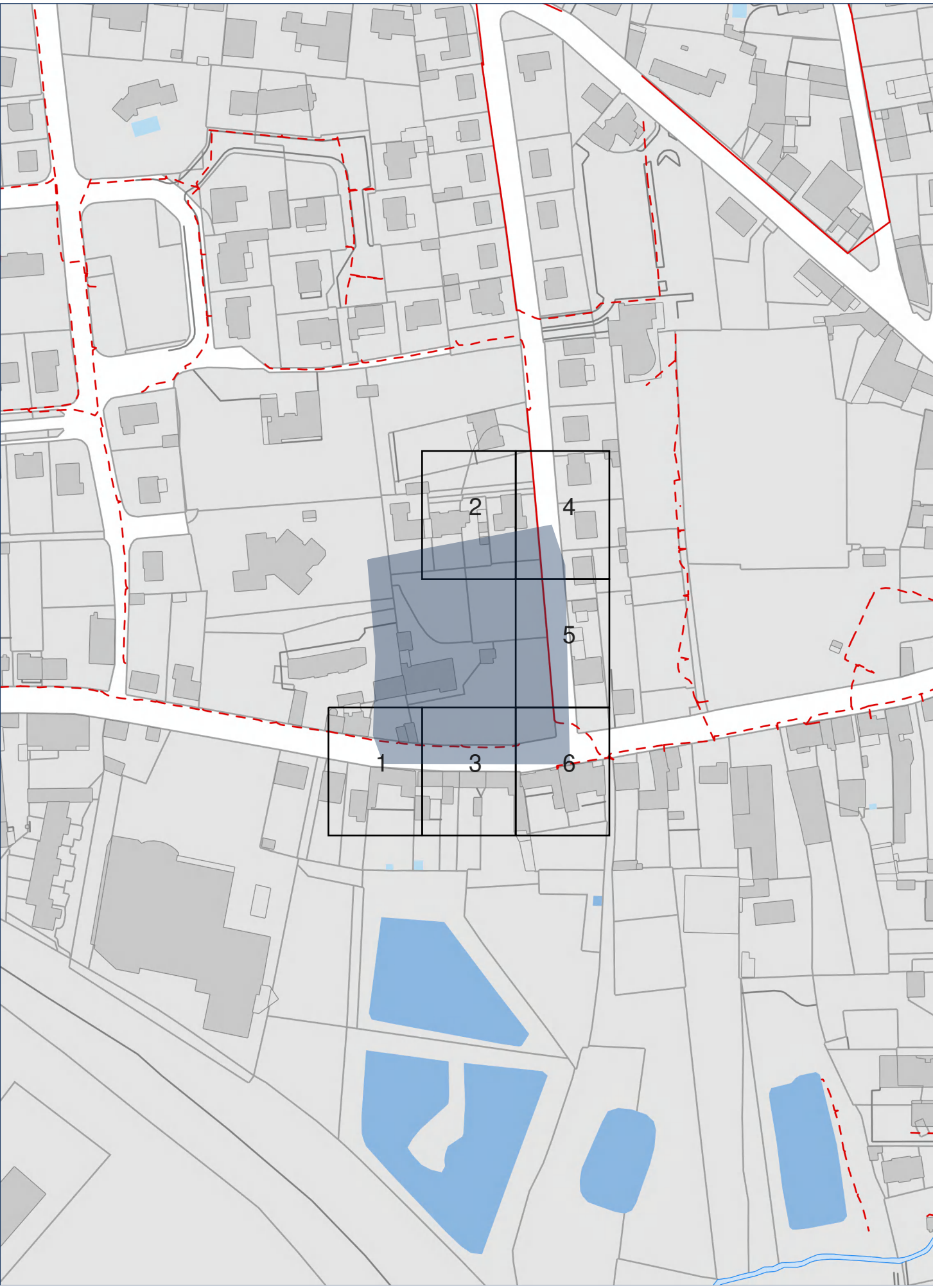
DICT ASSISTANCE

Gestion globale des DT-DICT (PAD)

03 59 52 91 13

dict.assistance@fr.groupe-nat.com

DICT Assistance est un service du Groupe N.A.T







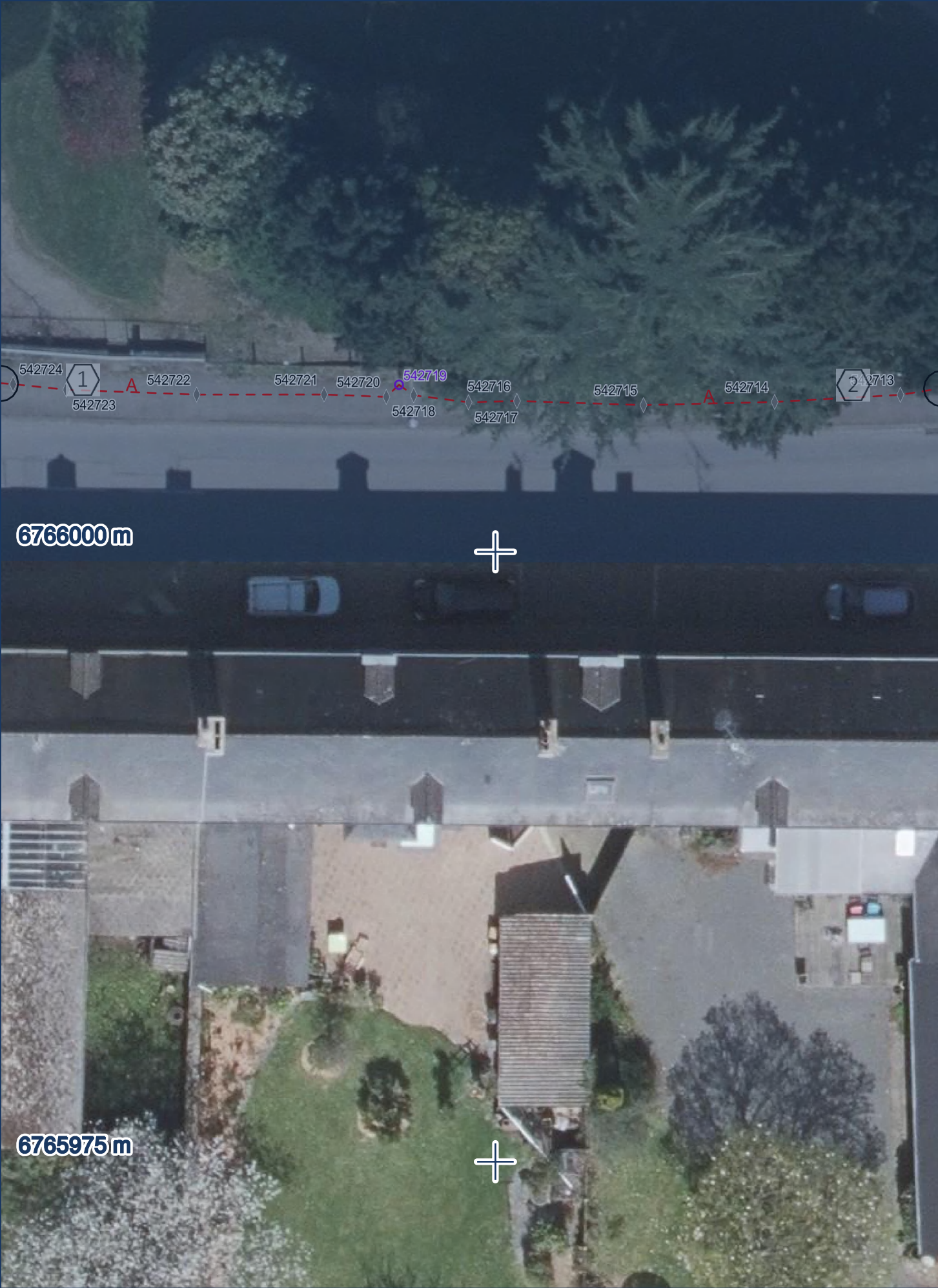








Tableau des points levés

SDE35 - SPIE LOT SUD de SDE35 - SPIE LOT SUD

Les coordonnées sont en [EPSG:2154]-RGF93/Lambert-93

Référence	Type	X	Y	Z	Z sol	Profondeur
540888	Point lumineux	372805.813	6766059.044		-	-
540889	Point lumineux	372801.93	6766103.129		-	-
540914	Point lumineux	372809.343	6766017.305		-	-
542711	Point lumineux	372794.918	6766007.347		-	-
542719	Point lumineux	372771.052	6766006.833		-	-
661067	Point lumineux	372811.028	6765997.839		-	-
540905	PTRL	372824.97	6766008.984	65.89	-	-
540906	PTRL	372824.303	6766010.12	66.08	-	-
540907	PTRL	372822.72	6766011.703	66.13	-	-
540908	PTRL	372820.282	6766013.144	66.2	-	-
540909	PTRL	372818.475	6766014.68	66.19	-	-
540910	PTRL	372816.785	6766015.669	66.2	-	-
540911	PTRL	372814.052	6766015.899	66.28	-	-
540912	PTRL	372811.775	6766016.024	66.28	-	-
540913	PTRL	372810.099	6766016.373	66.33	-	-
542712	PTRL	372794.35	6766006.858	65.37	-	-
542713	PTRL	372791.598	6766006.422	65.49	-	-
542714	PTRL	372786.447	6766006.13	65.56	-	-
542715	PTRL	372781.072	6766006.001	65.99	-	-
542716	PTRL	372775.884	6766006.169	65.95	-	-
542717	PTRL	372773.899	6766006.116	65.82	-	-
542718	PTRL	372771.655	6766006.403	65.98	-	-
542720	PTRL	372770.532	6766006.339	66.06	-	-
542721	PTRL	372767.981	6766006.435	66.04	-	-
542722	PTRL	372762.757	6766006.432	66	-	-
542723	PTRL	372757.418	6766006.63	65.99	-	-
542724	PTRL	372755.234	6766006.861	66	-	-
542725	PTRL	372750.654	6766007.202	65.99	-	-
542726	PTRL	372747.556	6766007.492	65.99	-	-
542727	PTRL	372745.223	6766008.151	66.05	-	-
542728	PTRL	372744.593	6766007.754	66.2	-	-
542729	PTRL	372739.852	6766008.401	66.3	-	-
542730	PTRL	372734.946	6766008.969	66.34	-	-
542731	PTRL	372729.993	6766009.967	66.39	-	-

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A, B ou C Réseau électrique en classe A, B ou C
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan



Réseau électrique souterrain



Réseau électrique aérien



Réseau électrique en façade



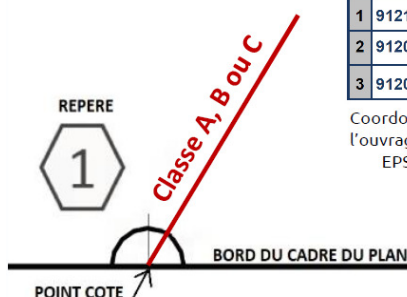
Affleurant



Point de position des réseaux levés

Fond de plan DGFIP

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi



Points de repère	
1	912108.97 6451058.35
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection :
EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.
Nos ouvrages se trouvent avec une charge de 0,60 m dans la classe de précision indiquée.

CONTACT

En cas d'endommagement, veuillez contacter le : 06.88.23.38.32

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

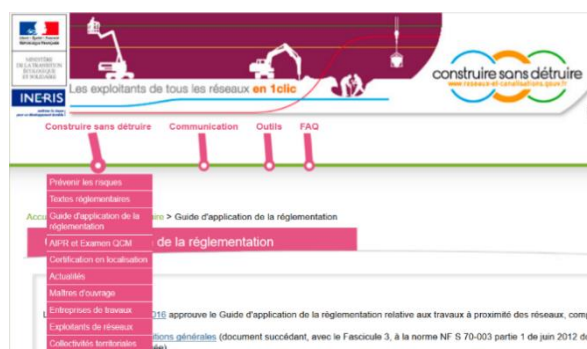
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages électriques et réseaux d'éclairage public » visés à l'article R 4534-107 du Code du Travail est disponible sur :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Aucun raccordement n'est autorisé sur le réseau d'éclairage public géré par le SDE35.

En cas de besoin de raccordement sur ce réseau, merci d'adresser votre demande à ep@sde35.fr.

Seule l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public est autorisée à procéder à ce type de prestation.

Un devis spécifique vous sera adressé.

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AD INGE
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 2 1 3 0 2 1 0 5 D 2 2
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 315043537
Personne à contacter (déclarant) : Noa PATRY
Date de réception de la déclaration : 13 / 02 / 2026
Commune principale des travaux : RETIERS
Adresse des travaux prévus : 10 Rue Auguste Pavie

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SDE35 - SPIE LOT SUD
Personne à contacter : dict.assistance@fr.groupe-nat.com
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 62152
Code Postal / Commune : 5 9 8 1 0 LESQUIN
Tél. : 0 3 5 9 5 2 9 1 1 3 Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Eclairage public Echelle⁽¹⁾ : 200 Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : ☒ Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Vous référer au guide d'application de la réglementation, rubrique: Eclairage public.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Paragraphe 3.1 du fascicule 2
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☒ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 6 8 8 2 3 3 8 3 2
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :
Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Responsable du dossier

Nom : Groupe-NAT
Désignation du service : DICT Assistance
Tél. : 0 3 5 9 5 2 9 1 1 3

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DICT Assistance pour SDE35
Signature : 
Date : 13 / 02 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise